M. BLACKMORE: L'honorable député ne fait que se montrer ridicule aux yeux des gens intelligents.

M. EVANS: Bien moins ridicule que certaines gens.

M. BLACKMORE: Le 7 octobre 1942; le président, M. Donald Gordon, aurait, d'après ce qu'on m'a dit, fait parvenir aux journaux le communiqué n° 0231 dans lequel il était dit.

La corporation des vivres est prête à acheter des bestiaux si, à un moment quelconque, les approvisionnements deviennent abondants au point de faire baisser les prix outre mesure et, après avoir réservé une quantité de viande suffisante pour la consommation domestique, elle exportera tous les bestiaux en excédent.

Cela revient à dire que si un homme avait dans son enclos plusieurs vaches prêtes pour l'abattage, pour lesquelles il aurait pu obtenir 9c. ou 9½c. en février et en mars 1943, il lui a fallu attendre une offre pendant des semaines pour se voir finalement forcé d'accepter un prix variant de 6½c. à 7½....

L'hon. M. GARDINER: Quelle était la date de ce communiqué?

M. BLACKMORE: Il remonte au 7 octobre 1942.

L'hon. M. GARDINER: C'est une date fort éloignée.

M. BLACKMORE: En effet, mais il a marqué le début de l'état de choses actuel. Le ministre est remonté lui-même à 1936. Je reviendrai sur le passé moi aussi.

L'hon. M. GARDINER: Oui, mais ce que je faisais remarquer, c'est que cet état de choses existait en raison d'une ordonnance rendue à cette époque. Cette ordonnance a ultérieurement été modifiée, et ce qu'on avait prévu est effectivement survenu au cours d'une certaine période.

M. BLACKMORE: Le ministre peut-il nous renseigner au sujet du communiqué de presse qui annulait celui dont j'ai parlé?

L'hon, M. GARDINER: J'ignore s'il y a eu un tel communiqué. Ce n'est pas moi qui m'en occupe.

M. BLACKMORE: Voilà précisément la difficulté. Les éleveurs de l'Ouest n'en savaient rien eux non plus. Si une telle ordonnance existe, elle n'a certes jamais été l'objet d'une grande publicité auprès des éleveurs de l'Ouest, et c'est une preuve qu'il y a eu gâchis.

L'hon. M. GARDINER: Pas du tout. Une ordonnance permanente a été en vigueur durant toute l'année 1943. Depuis le début du printemps de cette même année jusqu'à l'heure actuelle, une ordonnance permanente concernant l'achat du surplus de viande de bœuf congelée et conservée dans les entrepôts de l'un ou l'autre de ces abattoirs, a été appliquée. On n'a constaté aucun surplus avant l'automne de 1943.

M. BLACKMORE: Alors comment a-t-on pu dire aux cultivateurs qu'il leur serait impossible de vendre leur bœuf durant les mois de février et mars 1944 du fait que les abattoirs étaient remplis?

L'hon. M. GARDINER: L'explication est très simple. On recevait chaque semaine 100,-000 porcs de plus qu'auparavant et naturellement les abattoirs se trouvaient remplis. En outre, on recevait en même temps des bovins. A certains moments, il y en eut jusqu'à trente, cinquante et même cent mille têtes au cours d'une même semaine en sus de la quantité qu'on a reçue les années précédentes. Dans de pareilles circonstances, il n'est pas surprenant que les abattoirs n'aient disposé d'aucun espace.

M. BLACKMORE: Si l'ordonnance permanente avait été en vigueur à cette époque, le Gouvernement aurait certes retiré la viande des abattoirs au fur et à mesure qu'elle y était reçue. L'explication du ministre ne tient pas debout.

L'hon. M. GARDINER: Certaines gens la comprennent et je la trouve bien claire.

M. BLACKMORE: Le profane n'y comprend rien. Le ministre affirme qu'il existait une ordonnance permanente autorisant l'acquisition de viande de bœuf et cet état de choses se manifeste depuis une certaine époque qui remonte à l'automne de 1943.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député oublie la deuxième partie de l'explication que j'ai fourni en réponse à sa question. J'ai dit que l'une des raisons pour lesquelles il n'existait aucun surplus provenait de l'adoption d'un ligne de conduite qui avait été recommandée à la réunion dont j'ai parlé et qui comportait l'établissement d'un prix minimum mobile, fixé à un taux peu élevé pour les mois de septembre et octobre et augmentant graduellement en avril et mai et ainsi jusqu'au mois d'août. Pendant que les prix sont à la hausse, les abattoirs n'achètent pas à tel ou tel prix plus d'animaux qu'ils peuvent en vendre à tel ou tel autre prix; et c'est là un des facteurs qui ont retardé les achats d'animaux et qui ont donné lieu à un excédent de bœuf non vendu. Pour ce qui est de la question de modifier la politique, les gens de l'Alberta, dont a parlé l'honorable député, m'ont fait savoir qu'il serait avantageux de la changer. Tant qu'ils tien-